

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du 28 juin 2016

Le mardi vingt-huit juin deux mille seize à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme LECHLEITER Joëlle, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme RABIEGA Françoise, M. LUTHRINGER Jean-Pierre, Mme MULLER Odile, Mme BARBAGELATA Françoise, M. SAUTER Vincent, M. ABRAHAM Luc, Mme SCHLEGEL Yvette, Mme GUEBEL Sandra, Mme SUHR Perrine, M. STORRER Lucien, M. MARINO Antoine, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe, Mme BAEREL Stéphanie.

Membres absents excusés :

Mme FINANTZ Élise donne procuration à Mme LECHLEITER Joëlle
M. VUILLEMIN Jean-Claude donne procuration à M. BANNWARTH Christophe
M. LOEWERT Daniel donne procuration à M. LUTHRINGER Jean-Pierre
M. STAAD Mathieu donne procuration à M. BARBAGELATA Françoise
Mme GARDON Perrine donne procuration à M. SCHMITT Gilbert

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 22 juin 2016.

Il salue les élus, le personnel administratif, le public et la presse.

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal de la séance
du 24 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2016 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

M. Hubert OTT précise que son groupe votera contre, pour les présents, le 24 mai ou s'abstiendra pour les absents.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour, 4 contre (M. Lucien STORRER, M. Antoine MARINO, M. Hubert OTT, M. Christophe MIKEC) et 2 abstentions (Mme Stéphanie BAEREL, Mme Laurence ZIMMERMANN)

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

POINT N° 3
Rapports des Commissions

A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique

M. Christophe BANNWARTH-PROBST, adjoint au Maire, rappelle que la commission se réunit tous les lundis pour suivre les chantiers de la ville.

Les travaux de réaménagements des rues annexes avancent selon le planning prévisionnel malgré les conditions météorologiques défavorables.

Les branchements assainissement et eau ont tous été réalisés.

Le réseau d'éclairage public a été posé dans les rue Rettig et Walch. Le nouveau réseau eau de la rue Rettig est désormais en service.

La pose des bordures rue Rettig sera terminée d'ici fin de semaine avant de démarrer la rue Walch. Les gouttières seront raccordées au réseau d'assainissement.

Le plateau de la rue Walch sera repris à l'angle de la rue Poincaré en enrobé noir.

La rue Ullin, initialement programmée en 2018, sera rénovée cette année afin de ne pas risquer d'abîmer la rue Rettig. Le budget 2016 permet d'intégrer cette dépense. La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin 2016, a validé cette proposition. La commission a pris connaissance de deux modifications techniques apportées au dossier et liées à la configuration très étroite de la rue :

- le remplacement du dalot rectangulaire existant par une canalisation standard, est annulé et remplacé par un chemisage du dalot existant. L'entreprise a transmis une garantie identique à la technique initiale et il n'y a pas d'incidence sur le marché.
- les consoles existantes restent en place avec un dispositif d'éclairage led.

Plusieurs demandes de branchements supplémentaires sont à l'étude par les différents concessionnaires.

B. Commission jeunes

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe les élus que la rencontre prévue le 18 juin au camping d'Osenbach pour une chasse aux trésors avec les commissions des jeunes des villages de la CCPAROVIC a été annulée en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Elle s'est donc réunie le **18 juin 2016 à la mairie** pour établir le bilan de l'année. L'année a été riche en rencontres et projets et la sortie à Osenbach se fera cet automne.

C. Commission des Finances

Commission Cadre de Vie, Environnement, Forêt, Développement Durable

M. le Maire rappelle qu'elles se sont réunies le **21 juin 2016**.

Tous les autres points sont repris à l'ordre du jour

D. Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire précise qu'elle s'est réunie le **20 juin 2016** pour examiner deux avenants au marché de travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville. L'information est reprise au point N° 4.

POINT N°4**Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire****Information sur les marchés**

M. le Maire informe les élus qu'un marché a été conclu

					HT	TTC
Travaux de création d'un ascenseur et mise aux normes sécurité et accessibilité de l'école élémentaire Xavier Gerber	1	Désamiantage	ALTER	68 000	33 400,00 €	40 080,00 €
	2	Gros Œuvre	HENNINGER	68 250	79 717,76 €	95 661,31 €
	3	Etanchéité	Pas d'offre			0,00 €
	4	Cloisons	OLRY CLOISONS	68 230	7 199,00 €	8 638,80 €
	5	Menuiserie Extérieure	LA SOLUTION	68 800	28 707,14 €	34 448,57 €
	6	Serrurerie	FERRONERIE D'ART MARY	68 640	3 327,00 €	3 992,40 €
	7	Menuiserie Intérieure	LIGNE BOIS	68 190	147 567,65 €	177 081,18 €
	8	Carrelage sols & murs	MULTISOLS	68 000	4 285,46 €	5 142,55 €
	9	Revêtements des sols souples	MULTISOLS	68 000	25 277,02 €	30 332,42 €
	10	Peinture Intérieure & extérieures	DG PEINTURE	67 390	9 675,00 €	11 610,00 €
	11	Nettoyage	NHP	68 000	2 986,74 €	3 584,09 €
	12	Electricité	OMNI ELECTRICITE	68 700	44 364,00 €	53 236,80 €
	13	Sanitaire & chauffage	SOMMEREISEN	68 250	10 331,92 €	12 398,30 €
	14	Ascenseur	SCHINDLER SA	68 390	25 660,00 €	30 792,00 €
Montant Total du marché					422 498,69 €	506 998,43 €
Montant Estimatif					565 000,00 €	678 000,00 €
Travaux de mise en lumière des porches	1	Rue Rettig, Walch, Ullin	ETPE	68 440	53 648,35 €	64 378,02 €

Avenants au marché de travaux des rues annexes du centre-ville**Avenant N° 3 au Lot N°1 « Voirie, AEP, Assainissement »**

Objet : transfert des travaux de la rue Ullin de 2018 à 2016 avec modification de la technique appliquée au réseau d'assainissement (chemisage) ; sans incidence financière

Avenant N° 3 au Lot N°2 « Eclairage public »

Objet : Transfert des travaux de la rue Ullin de 2018 à 2016

Modification du nombre de candélabres dans la rue Ullin (les consoles restent en place, avec un éclairage led) (- 6 732,44 €TTC)

Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.

POINT N° 5
Rapport annuel sur l'Eau - Année 2015

M. le Maire expose que la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et les décrets n° 2005-236 du 14 mars 2005, du 2 mai 2007 et du 29 décembre 2015 prévoient la présentation de ce rapport au conseil municipal et les modalités de transmission. (conformément à l'article L22245 du CGCT et D 2224-1 et 2224-5)

Le rapport annuel a été établi à partir des éléments transmis par la SOGEST (Suez), délégataire du service public de distribution de l'eau potable.

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au maire, présente les principaux éléments du bilan de l'année :

1 607 clients (actifs) sont desservis, contre 1 663 l'an dernier. Le volume consommé est de 212 381 m³, contre 212 904 m³.

Le réseau totalise 30,8 kilomètres de canalisation.

100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sous contrôle de l'ARS et par l'IPL, sont conformes.

83,3% des analyses physico-chimiques réalisées par Suez ont respecté les prescriptions relatives à la qualité de l'eau. (avec une non conformité, détectée en domaine privé.)

1583 branchements (1556 en 2014)

1676 compteurs (1656 en 2014)

1607 clients (actifs) (1663 clients en 2014)

Volume d'eau brute prélevé : 315 001 m³ (311 190 m³ en 2014)

Le volume d'eau potable produit est de 264 508 m³ pour les besoins de la commune hors hôpital. (248 421 m³ en 2014).

Le rendement du réseau, de 80,3 % (contre 85 % en 2014) est en baisse, principalement en raison des pertes d'eau dues aux travaux réalisés dans les rues annexes.

212 123 m³ d'eau ont été facturés en 2015 (212 418 m³ en 2014)

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, présente les éléments financiers du rapport :

Compte annuel de résultat d'exploitation

Le résultat avant impôt est de - 4 190 € (- 37650 € en 2014)

Reversement du délégataire à la collectivité : 64 135,96 €, correspondant à la redevance part communale. (68 223,11 € en 2014).

Financement des investissements

Montant financier HT des travaux engagés en 2015 :	162 282,61 €
Montant des contributions du budget général :	110 000,00 €

Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31 décembre 2014 (montant restant dû en €) : 245 695,61 €

Montant remboursé durant l'exercice 2015 : 36 642,88 €

- dont en capital : 26 189,65 €

- dont en intérêts : 10 453,23 €

Encours de la dette au 31 décembre 2015 : 219 505,96 €

Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 66 022,47 €.

Le prix moyen du m³ d'eau au 1^{er} janvier 2015 est de 1,73 € TTC, hors assainissement pour une facture de 120 m³. 0,3220 € HT/m³ reviennent à la collectivité pour l'entretien du réseau.

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, présente le bilan des travaux 2015 et les projets de travaux 2016 :

Travaux 2015 :

Branchement et compteurs

- Branchements créés : 5
- Branchements modifiés : 23
- Branchements renouvelés : 50
- Pose de compteurs : 15
- Remplacement de compteurs : 13

Réseau

- Rue des Prêtres, Aux Quatre Vents : remplacement de la conduite d'eau
- Missionskreutzweg : maillage du réseau d'eau potable en fonte DN 150, 330 ml et pose d'un poteau d'incendie
- Réparations sur le réseau de distribution (fuites) : 4
- Interventions en astreinte : 7
- Réparations, renouvellement et pose d'appareils de fontainerie : 5

Projets 2016 :

- Pose d'un compteur de sectorisation (Avenue de la gare) et de prélocalisateurs de fuite.
- Remplacements des canalisations (rue Rettig, rue Ullin) et de branchements (rue Rettig, rue Walch, rue Ullin) dans le cadre des travaux d'aménagement des rues annexes du centre-ville.
- Modification du réseau et renouvellement de branchements place Foch (suite à des fuites)
- Mise en place d'aquadvanced.

Annexes

Le rapport comporte en annexe une synthèse réglementaire et les fiches de l'Agence Régionale de la Santé.

Les commissions des Finances et Environnement, Cadre de Vie, Forêt, Développement Durable, en séance du 21 juin 2016, ont pris acte de ce rapport.

Les chiffres clés ont été joints en annexe. Le rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, sans observation.

POINT N° 6
Rapport annuel sur l'Assainissement - Année 2015

M. le Maire expose que la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et les décrets n° 2005-236 du 14 mars 2005, du 2 mai 2007 et du 29 décembre 2015 prévoient la présentation de ce rapport au conseil municipal et les modalités de transmission. (article L22245 du CGCT et D 2224-1 et 2224-5)

Le rapport annuel a été établi par les services de la ville qui gère en régie directe le service assainissement.

Présentation générale du service

Le service public de l'assainissement a pour mission la collecte des eaux usées, leur évacuation en réseau en direction de la station d'épuration du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC) à Eguisheim, Le rapport communal porte sur la partie transport et collecte des eaux usées ; le réseau intercommunal et la station de traitement des eaux usées sont gérés par le SMITEURTC.

Le réseau d'assainissement est majoritairement de type unitaire ; sa longueur est de 22,5 km. Il est équipé de 4 déversoirs d'orages et de 3 stations de relevage.

Exploitation :

L'entretien du réseau est assuré par le service technique de la ville avec l'assistance des prestataires privés pour les travaux de curage du réseau et des tabourets siphons.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, présente les éléments financiers du rapport :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Les montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élèvent à 302 795,73 €HT.

Etat de la dette du service

L'encours de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2014 (montant restant dû en €) : 1 865 131,58 €

Montant remboursé durant l'exercice 2015	221 898,86 €
- dont en capital	168 453,41 €
- dont en intérêt	53 445,45 €

Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû en €) : 1 696 678,17 €

Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements est de 156 170,26 €.

Le budget assainissement présente une solde d'exploitation de 371 789,05 € et un solde de 475 192,58 € en investissement.

Le versement de la participation au SMITEURCT s'élève à 298 453,96 € en 2015.

Pour mémoire, les redevances d'assainissement 2015 ont été les suivantes :

- Redevance communale 0,7622€ /m³
- Redevance nouvelle STEP : 1,20€ /m³ et 1,30€ / m³ à partir du 1^{er} juillet 2015
- Redevance pour l'Agence de l'eau : 0,2740€ le m³ (Modernisation des réseaux de collecte)
Au total 2,2362€ /m³ jusqu'au 30 juin 2015 et 2,3362€ /m³ à partir du 1^{er} juillet 2015.

M. Christophe BANNWARTH-PROBST, adjoint au Maire, présente le bilan 2015 et les projets de travaux 2016 :

Bilan

- Remplacement du collecteur principal d'assainissement ainsi que des branchements individuels dans la rue des Prêtres, Aux Quatre Vents et Lucelle : 71 branchements ont été renouvelés
- Etudes et diagnostics du système d'assainissement, initiés par le SMITEURCT, sont en cours. Tous les réseaux ont été relevés et permettra un meilleur suivi du réseau.
- Nettoyage et curage du réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités Est (curage du réseau, nettoyage des tabourets siphons, nettoyage et curage des dessableurs et puits perdus.)
- Une campagne de nettoyage des tabourets-siphons a également été menée.

Projets

- Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement du réseau d'assainissement des rues annexes du centre-ville : en 2016, sont concernées les rues Rettig, Walch et Ullin.

- Poursuite des études sur le système d'assainissement en partenariat avec le SMITEURTC et le cabinet Artelia .
- Interventions préventives sur le réseau : des opérations de curage du réseau et des déversoirs d'orage seront menées. La CCPAROVIC a initié une mutualisation de la commande pour le curage des tabourets siphons.

Les commissions des Finances, Cadre de Vie, Environnement, Forêt, Développement Durable, en séance du 21 juin 2016, ont pris acte de ce rapport, sans observation particulière.

Les chiffres clés ont été joints en annexe. Le rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, sans observation.

POINT N° 7
Décision Modificative N°1 - Budget Primitif 2016

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe les élus qu'il s'agit d'une décision modificative technique. Il s'agit de simplifier l'inscription budgétaire des cessions.

Les comptes relatifs à la sortie d'un bien cédé n'ont pas à figurer en prévision au budget primitif. Seul le montant des cessions attendues doit être voté au chapitre 024 en section d'investissement. Les autres écritures sont supprimées.

Il y a lieu donc lieu de modifier les écritures suivantes :

Section d'investissement en recettes	C/024	+ 150 000 €
	C/2138-040	- 200 000 €
Section d'investissement en dépenses	C/192-040	- 49 700 €
Section de fonctionnement en dépenses	C/675-042	- 200 000 €
Section de fonctionnement en recettes	C/776-0042	- 49 700 €
	C/775	- 150 300 €

Les commissions des Finances, Cadre de Vie, Environnement, Forêt, Développement Durable, en séance du 21 juin 2016, ont émis un avis favorable unanime à cette proposition de modification des écritures comptables.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la décision modificative N°1 du budget primitif 2016 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.**

POINT N° 8
Convention de servitude avec ERDF pour le passage d'une canalisation électrique souterraine

M. Christophe BANNWARTH-PROBST, adjoint au maire, expose aux élus que la société ERDF a transmis une demande d'implanter un câble électrique haute tension souterrain sur environ 240 mètres dans la rue Général de Gaulle, à hauteur de l'Allée de Vanolles, en remplacement et en renforcement d'un câble vétuste existant.

Ce passage de canalisation nécessite de conclure une servitude avec ERDF.

Les commissions des Finances, Cadre de Vie, Environnement, Forêt, Développement Durable, en séance du 21 juin 2016, ont émis un avis favorable unanime à la pose du câble et à la signature de la convention de servitude qui en découle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise l'implantation du câble ;**
- **autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF et tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 9
Divers

M. le Maire précise que la fête de la musique s'est bien déroulée et remercie les élus, les jeunes, l'OMCIS, l'ADERE et les agents de la ville pour la préparation et le rangement après la fête, ainsi que les groupes musicaux pour la qualité de leur prestation.

M. le Maire conclut la séance en souhaitant à tous un été ensoleillé et invite les personnes présentes à participer aux nombreuses manifestations estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19H40.